

Ecriture inclusive : le Conseil d'Etat claque la porte au nez du GISS des « intersexués », ouf !

écrit par Christine Tasin | 4 mars 2019



Qu'est-ce que je rigolais, enfant, quand je lisais les aventures de Gulliver, et les batailles pour savoir s'il fallait ouvrir les oeufs par le petit bout ou le grand bout... C'est sur un désaccord de ce genre que la guerre commença entre Lilliput et Blefuscu.

Dans *Zadig*, de Voltaire, on se disputait pour savoir s'il fallait entrer du pied gauche ou du pied droit dans le temple de Mithra... jusqu'à ce que Zadig y entre en sautant à pieds joints...

Où sont les Voltaire et les Swift capables de nous faire rire

en caricaturant les pseudo féministes, les Schiappa, et les GISS dont j'ignorais l'existence, jusqu'à ce que cette association fasse un recours au conseil d'Etat contre Edouard Philippe qui avait commis un crime très grave en demandant à ses ministres, dans une circulaire de novembre 2017, de ne pas faire usage de l'écriture dite « inclusive » ?

Toujours est-il que les hystériques de service avaient crié au scandale, avaient demandé la tête de Philippe et avaient formé un recours au Conseil d'Etat, rien que ça. Leur vie en dépendait, manifestement. La circulaire de Philippe, selon eux, violait et la liberté d'expression des fonctionnaires et ministres interdits d'user de l'écriture inclusive dans le cadre de leurs fonctions, et... l'égalité entre les sexes. La liberté d'expression ? Ben oui, quoi c'est inadmissible, si chacun, dans son boulot est brimé et ne peut pas écrire KOM Y veu, c pa possib.

Ouah ! L'égalité entre les sexes violée parce qu'il manquerait des « e » séparés du reste du mot par des points... C'est grandiose.

Nom de Zeus, quel dommage, Desproges et Coluche sont morts... Ils auraient tellement ridiculisé les « intersexuées » (ne me demandez pas comment ça s'écrit en inclusif, j'en suis incapable) que les fo.u.l.ll.e.s (vous voyez, bien, même quand je fais preuve de bonne volonté, bien malin qui comprend que j'ai voulu écrire « les fous » en n'oubliant pas « les folles) en seraient morts de honte. Parfois le ridicule peut tuer socialement. Et dans leur cas, ce serait un service à rendre à la France.

Une petite association, créée en 2016, le Groupement d'information et de soutien sur les questions sexuées et sexuelles (Giss), engagée auprès des personnes intersexuées, a depuis décidé d'attaquer cette circulaire devant le Conseil d'État. Elle viole, selon l'association, la liberté d'expression et l'égalité entre les sexes. Avec ce texte, «si un ministre souhaite choisir ce langage, il n'en a pas le droit! Or cette écriture ne fait de mal à personne. Certains considèrent simplement

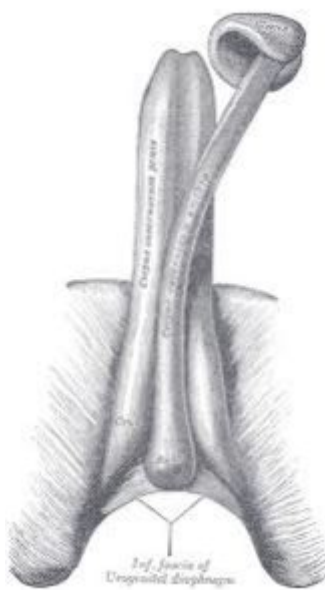
qu'elle permet de mieux prendre en compte les femmes et les personnes non binaires. Ce langage est considéré comme plus englobant. À qui cela cause du tort?» a plaidé lundi l'avocat au Conseil Bertrand Périer, représentant de l'association. Lequel, à titre personnel, «n'utilise pas ce langage» mais défend «l'idée que l'embrigadement de la langue, c'est le premier pas vers l'embrigadement de la pensée». Et de critiquer une circulaire«exagérément conservatrice et figée», alors que la langue,«qui n'est pas un objet de musée doit pouvoir évoluer».

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2019/02/18/01016-20190218ARTFIG00253-l-ecriture-inc>

Par ailleurs, ce GISS me gonfle, au-delà ce ce que l'on peut imaginer. Que chacun ait sa sexualité, librement, moi ça me va. Or la loi française le permet. Pas de discrimination, pas de criminalisation... Et les homosexuels que je côtoie sont bien dans leur peau, ont vraiment l'impression de vivre comme les hétéros, d'avoir les mêmes droits, même les trans choisissent leur sexe, que demande le peuple ?

Je ne vois pas pourquoi il y aurait des gens qui, en France, auraient des questions sexuées et sexuelles.

D'ailleurs, des questions sexuées, je me demande quelle tête ça a. Une tête de plug anal ? Une tête d'hermaphrodite ?



Et des questions sexuelles ? Il y a des médecins, des

gynécologues, des sexologues... et même des psys dont je suis persuadée que nombre de gens du GISS ont besoin. Les GIS ces gens qui prétendent défendre l'intersexualité. J'ai dû chercher ce qu'était ce nouveau concept, ce nouveau mot, très très récent :

L'intersexuation, aussi appelée intersexualité, est un terme biologique décrivant des personnes « nées avec des caractéristiques sexuelles qui ne correspondent pas aux définitions typiques de « mâle » et « femelle » », selon l'ONU. Je date, je date... Je connaissais juste l'hermaphrodisme, limitée que je suis. !

Mais bon sang, mais c'est bien sûr ! Justement, si la préoccupation du GISS c'est les personnes intersexualisées (c'est comme ça qu'on dit ?) la meilleure solution pour qu'elles soient incluses dans la société, n'est-ce-pas la vieille bonne règle, le masculin l'emporte sur le féminin qui est la meilleure ? Ce qui permet d'inclure tout le monde, homme, femme, transgenre, intersexualisé ... non ?

Cela me paraît le bon sens.

Parce que, à force de vouloir un mot -ou une voyelle de plus – pour chacun, il faut ajouter tout l'éventail des possibles... Et chacun a de quoi être vexé de ne pas apparaître nommément. L'égalité entre les citoyens, entre les sexes, ce n'est pas que chacun des 64 millions d'habitants de la France demande à se voir nommément ciblé à chaque décision concernant l'ensemble des habitants.

Or, l'écriture inclusive est très gênante pour les intersexualisés qui, forcément ne peuvent se reconnaître ni dans les masculins ni dans les féminins puisqu'ils ne sont ni l'un ni l'autre. C'est quoi le neutre de « intersexualisé » ?

Conclusion. On est face à des tarés, des hystéro-dingues, face à la communautarisation de toute la société.

Heureusement, pour le moment, le Conseil d'Etat est encore majoritairement constitué de gens ayant un peu de bon sens.

Le GISS a été retoqué. Circulez il n'y a rien à voir. Ouf !

Le Conseil d'État a rejeté des recours demandant l'annulation d'une circulaire du Premier ministre, Edouard Philippe, proscrivant ce langage épïcène dans les communications ministérielles, ce 28 février.

L'écriture inclusive ne passera pas. Le Conseil d'État a, ce 28 février, rejeté des recours demandant l'annulation d'une circulaire du Premier ministre proscrivant ce langage épïcène dans les communications ministérielles. Pas question donc d'écrire «député.e.s», «agent.e.s» ou encore «électeur.rice.s» dans les textes officiels.

[...]

À l'époque, l'Académie française avait pris la plume pour mettre en garde les Français contre ce qu'elle qualifiait de «péril mortel pour la langue». On pouvait ainsi lire dans sa déclaration: «La multiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité.» Aujourd'hui, elle campe sur ses positions. [«Cette écriture n'est pas française. C'est imprononçable. Cela gêne la lecture et surtout, cela ne répond nullement à la demande des femmes. C'est une erreur totale», s'est confié Gabriel de Broglie au Figaro dans son édition du 28 février.](#)

Pour le Conseil d'Etat, la note du Premier ministre «s'est bornée à donner instruction aux administrations de respecter, dans la rédaction des actes administratifs, les règles grammaticales et syntaxiques en vigueur». La circulaire, qui «n'a d'autres destinataires que les membres du gouvernement et les services placés sous leur autorité», ne peut «être regardée comme ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes», estime la juridiction. «Il ne saurait être sérieusement soutenu que la circulaire attaquée (...) aurait porté atteinte à la liberté d'expression des agents de l'Etat chargés de cette rédaction», ajoute le Conseil d'Etat dans sa décision.

Pour rappel, l'écriture inclusive a pour but de mettre sur un pied d'égalité les

femmes et les hommes. Outre l'utilisation de mots «neutres», elle préconise d'user à la fois du féminin et du masculin quand on s'adresse aux hommes et aux femmes, et remet en cause la règle d'accord de la langue française selon laquelle, au pluriel, «le masculin l'emporte sur le féminin».

Patience, patience...

Ils ont voulu interdire le mot race, ils l'ont pourchassé jusque dans la Constitution... et à présent ils organisent des réunions réservées aux racisées...

Ils ont voulu l'écriture inclusive, demain ils vont hurler parce que cette écriture ne reconnaît que les hommes et les femmes et laisse de côté les hermaphrodites et transgenres.

Qu'est-ce qu'on se marre !